

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1650, 635 8th Ave. S.W. 1650, 635 - 8ième ave s.o.

1650, 635 - 8ième ave Calgary Alberta T2P 3M3

INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Flottant Circ Système Solaire P	ropu			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
W7702-135576/A		2013-0	1-1	17
Client Reference No N° de re	éférence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAC		
DRDC		PW-\$CAL-129-6042		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	۱° ۱	/ME
CAL-2-35101 (129)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	end fi	in	Time Zone
at - à 02:00 PM	•			Fuseau horaire
on - le 2013-02-27				Mountain Standard
on - le 2013-02-27		Time MST		Time MST
F.O.B F.A.B.				•
Plant-Usine: Destination	n: ✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à		В	uyer Id - Id de l'acheteur
Izzotti, Diana			ca	1129
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	lo.	- N° de FAX
(403) 292-4421 ()		(403) 292-5786		
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:			
Destination - des biens, servi	ces et construction:			
Defence R&D Canada Suffield				
Bldg 560 Receiving				
Ralston, AB T0J 2N0				
103 2110				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur	r/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to si	ign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à s	•
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	actères d'imprimerie)
Signature	Date
1 - 9	



Solicitation No. - N° de l'invitation

W7702-135576/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DRDC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-2-35101

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

File No. - N° du dossier

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

11. Contrat de défense

12. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes:

DRDC

Annexe **A** Besoin

Annexe B Base de Paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le fournisseur doit fournir les articles décrits sous le Besoin à l'annexe A.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-11-19) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ W7702-135576/A$

DRDC

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

CAL-2-35101

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer : soixante (60) jours et Insérer : quatre-vingts cent (180) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

Condition du matériel (2007-11-30) B1000T

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par couriel à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 10 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

Client Ref. No. - N° de réf. du client DRDC

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.h tml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

Solicitation No N° de l'invitation
W7702-135576/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

DRDC CAL-2-35101

70 mm) contanent des fibres cartifiées

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- b) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

	C3011T ((2010-01-11)	Fluctua	ition du	taux de	e change
--	----------	--------------	---------	----------	---------	----------

1.2 Clauses du Guide des CCUA

A0222T	(2010-01-11)	Évaluation du prix
C6000C	(2011-05-16)	Limite de prix
H1000C	(2008-05-12)	Paiement unique

Section III: Attestations

1.

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DRDC CAL-2-35101

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

qu'il reste moins de trois soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

1.1 **Évaluation technique**

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A: Exigences

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB (Franco à Bord) destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DRDC

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et la documentation connexe. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées et la documentation connexe ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations, de fournir la documentation connexe ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

1.1.1 En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause concernant le Code de conduite et attestations, des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, et que ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra demander d'autres informations, attestations, formulaires de consentement et éléments prouvant son identité ou son éligibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations précisées aux présentes en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, ou que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes s'avèrent être faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par le Canada. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DRDC

CAL-2-35101

dans le cadre d'entreprise en coparticipation, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander à un soumissionnaire de fournir des formulaires de consentement dûment remplis et signés (Consentement à la vérification de <u>l'existence d'un casier judiciaire</u> - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) toute personne susmentionnée, et ce dans un délai précis. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF:

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

a. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

Amd. No. - N $^{\circ}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

DRDC CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

b. () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;

- c. () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d. () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _______ .

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

W7702-135576/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DRDC

CAL-2-35101

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Exigence.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-11-19), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 2013-03-31.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Diana Izzotti

Titre: Agent d'approvisionnement

Direction: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

<u>Approvisionnements</u>

Adresse: <u>1650, 635 - 8 ave s.o., Calgary, AB T2P 3M3</u>

Téléphone: <u>403-292-4421</u> Fax: <u>403-292-5786</u>

Couriel: diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Client Ref. No. - N° de réf. du client

DRDC

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

File No. - N° du dossier

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Pour être déterminée au moment de l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur: (à remplir par le soumissionnaire)

Le représentant de l'entrepreneu	r est le suivant:
Nom:	
Titre:	
Enterprise:	
Adresse:	
Télé:	
Fax:	
Couriel:	

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans le contrat selon un montant total de; Pour être déterminée au moment de l'attribution du contrat \$.

Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Limite de prix

DRDC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA Paiement unique (2008-05-12) H1000C

6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (2007-11-30) C2000C
Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger (2008-05-12)
C2605C
Documentation des douanes canadiennes (2012-07-16) C2608C
Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada (2011-05-16) C2801C

7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

File No. - N° du dossier

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

9. Lois applicables

DRDC

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2003 2012-11-19 Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels;
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

11. Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA Contrat de défense

(2012-07-16) A9006C

12. Clauses du Guide des CCUA

Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes (2011-05-16) A9062C Marchandises excédentaires (2006-06-16) B7500C Assurances (2008-05-12) G1005C

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier Buyer ID - Id de l'acheteur cal129 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DRDC

CAL-2-35101

ANNEXE A **EXIGENCE**

Amd. No. - N° de la modif.

TITRE: SYSTÈME DE CIRCULATION FLOTTANT ALIMENTÉ À L'ÉNERGIE **SOLAIRE**

OBJECTIF:

À la suite de l'examen du système de traitement des eaux usées principal du centre Cameron de Recherche et développement pour la défense Canada – Suffield, il a été établi que la conception initiale ne tenait pas compte des changements des conditions météorologiques et des niveaux de précipitation qu'a connu le sud de l'Alberta au cours des dernières années. Il a été déterminé que l'augmentation de la vitesse d'évaporation serait une option durable et économique permettant d'améliorer l'efficacité du système. L'avantage du mélange de l'étang repose dans la circulation supplémentaire des effluents qui contribue à accroître l'évaporation ainsi qu'à augmenter la qualité des effluents.

À cette fin, nous avons besoin d'un système de circulation flottant alimenté à l'énergie solaire, comme décrit ci-dessous :

Spécifications obligatoires minimales

Le système doit être composé d'acier inoxydable et de polymère non corrosifs, avec une alimentation électrique suffisante pour assurer un fonctionnement de jour et de nuit – l'alimentation par l'énergie solaire est jugée essentielle.

L'équipement doit être portatif et ne doit pas faire partie de la construction générale du système de traitement des eaux usées principal; il ne devra pas peser plus de 850 lb (380 kg) et devra comporter un régulateur électronique.

Les panneaux solaires doivent être protégés de la fiente d'oiseaux, en utilisant par exemple un système repousse-oiseaux.

Le système de flottaison doit comporter trois panneaux solaires photovoltaïques disposés en triangle avec chaque bras de flotteur réglable pour un positionnement vertical adéquat, et une flottabilité totale du flotteur de 1 450 lb (660 kg). Il doit avoir des piles internes et un stockage des batteries pour le fonctionnement de jour/de nuit.

Il doit s'agir d'un système de circulation à couple élevé (fonctionnement normal 3 pi-lb/0,4Nm., régime maximum du moteur 30 pi-lb/40 Nm.), à entraînement direct (aucun boîtier d'engrenage), avec un moteur c.c. sans balais à basse tension (36 V c.c.) qui est amovible, et le moteur ainsi que le régulateur électronique doivent être facilement accessibles. Le régulateur peut être fixé de façon rigide ou sans fi, mais il doit être dans un boîtier à l'épreuve des intempéries.

Solicitation No. - N° de l'invitation W7702--135576/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

DRDC

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

File No. - N° du dossier

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'équipement doit être protégé du gel et pouvoir fonctionner de façon continue même lorsque de la glace se forme sur la surface de l'étang.

Sa profondeur de fonctionnement minimale doit être de 0,8 m afin d'éviter que des dommages soient causés à la machine ou au fond du réservoir lorsqu'il fonctionne à sec eu eau peu profonde.

Tuyau d'arrivée : longueur maximale de 9 m, sans que des ajustements de la profondeur soient nécessaires pour les fluctuations, puisque le système doit flotter à la surface du niveau d'eau. Le poids, la flottaison et la configuration à l'extrémité du tuyau doivent maintenir l'entrée au-dessus de la boue ou du fond de l'étang à toute profondeur opérationnelle et éviter les obstructions. Il doit également y avoir une option permettant de déplacer la crépine vers le haut, au besoin.

Tous les composants électriques doivent être homologués CSA.

Le système doit être accompagné d'une garantie limitée sur les pièces et la main-d'œuvre, une garantie limitée de 20 ans minimum pour le rendement du fabricant des modules photovoltaïques ainsi qu'une garantie de 10 ans minimum pour le moteur.

DRDC

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur cal 129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

CAL-2-35101

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Tous les prix sont TPS/TVH en sus, et des marchandises est FAB destination.
Cette exigence est de fournir l'élément spécifié et détaillés en annexe A et livré à la destination pour un prix total de:
\$ (TPS/TVH en sus)